

JOURNAL

Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

Coordonnées du Relais

Rue Dusoir
14370 ARGENCES
Tél : 02.31.23.72.70
Port : 06.31.21.43.05
rpe.moulindespetsits@fede14.admr.org



Accueil sur rendez-vous

Mardi : 13h30 - 16h30
Mercredi : 9h00 - 12h30 et
13h30 - 16h30
Jedi : 13h30 - 16h30

D'autres temps d'accueil sont possibles en fonction des disponibilités de l'animatrice.

Matinées d'éveil sur inscription

Mardi, Jeudi et Vendredi
Au Relais Petite Enfance
à Argences de 9h30 à 11h30

Édito

Bonjour à tous,

Voici le journal des manifestations du Relais
Petite Enfance Le Moulin des Petits.

Vous y trouverez les dates des matinées
d'éveil, des sorties et des réunions, du mois
de septembre au mois de décembre 2022,
ainsi qu'un article **sur la formation continue
des assistants maternels.**

Bonne lecture !

Christelle Delbos, votre animatrice

À vos agendas !

Mardi 27 septembre / 20h-22h
Jeudi 8 décembre / 20h-22h

Deux séances : « Rencontres-échanges : Trouver des clés pour son bien-être au travail » avec Nadège Lerond-Campeggi, psychologue et formatrice.

Au Relais Le Moulin des Petits - Rue Dusoir à Argences.

À destination des assistants maternels - Sur inscription

Jeudi 20 octobre / 20h-22h

Séance d'échanges et de sensibilisation à l'intérêt de la lecture individuelle et partagée avec les tout-petits et découverte de livres. Intervention de l'Association Matulu.

Au Relais Le Moulin des Petits - Rue Dusoir à Argences.

À destination des assistants maternels, des gardes d'enfants à domicile et des parents.
Sur inscription

Mardi 22 novembre / 20h-22h

Spectacle pour la fête des assistants maternels avec l'intervention de Mr Charly et Mme Retaillaud.

Lieu à déterminer.

À destination des assistants maternels, des gardes d'enfants à domicile et des parents.
Sur inscription

Jeudi 15 décembre / A partir de 19h30

Soirée création/bricolage en partenariat avec le RPE La Petite Libellule.

Au Relais Le Moulin des Petits - Rue Dusoir à Argences.

À destination des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile.
Sur inscription

À vos agendas !

SEPTEMBRE	13	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	15	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	16	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	20	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	22	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	23	Vendredi	Bellengreville	10h <u>ou</u> 10h45 : Baby gym au Dojo
	27	Mardi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Découverte des petits animaux
	27	Mardi	Argences	20h-22h : Réunion « Rencontre-échanges »
	29	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	30	Vendredi	Saint-Laurent de Condel	9h45 : Balade en forêt de Grimbosq (Rdv au parking de la Petite Bichotte) En partenariat avec le RPE La Petite Libellule

OCTOBRE	4	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	6	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	7	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	11	Mardi	Bellengreville	10h <u>ou</u> 10h45 : Baby gym au Dojo
	13	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	14	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
	18	Mardi	Cagny	9h30 : Cueillette de Cagny - Les pommes
	20	Jeudi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Découverte des petits animaux
	20	Jeudi	Argences	20h-22h : Réunion « Sensibilisation aux livres »
	21	Vendredi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Eveil musical avec Bleu de lune

À vos agendas !

NOVEMBRE

8	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
10	Jeudi	Bellengreville	10h : Baby gym au Dojo
15	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
17	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
18	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
22	Mardi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Eveil musical avec Bleu de lune
22	Mardi	Lieu à déterminer	20h : Spectacle/débat
24	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
25	Vendredi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Découverte des petits animaux
29	Mardi	Chemin de Béneauville - Vimont	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Spectacle de fin d'année « Vole Papillon »

DECEMBRE

1	Jeudi	Argences	9h30 <u>ou</u> 10h30 : Eveil musical avec Bleu de lune
2	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
6	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
8	Jeudi	Falaise	10h : Musée des automates (Rdv devant le musée)
8	Jeudi	Argences	20h-22h : Réunion « Rencontre-échanges »
9	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
13	Mardi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
15	Jeudi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
15	Jeudi		19h30 : Réunion Création/Brico' En partenariat avec le RPE La Petite Libellule
16	Vendredi	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil

Dossier pédagogique

Assistante maternelle agréée : comment et pourquoi se former ?

Faire évoluer sa pratique, développer de nouvelles compétences, actualiser ses connaissances... Se former tout au long de sa carrière est essentiel. Et les assistantes maternelles agréées tout comme les autres professionnels peuvent bénéficier de la formation continue. Les explications de C.Josselin, diplômée en psychologie et éducation de l'enfant, assistante maternelle.



Se former... Pourquoi ?

Pour les assistantes maternelles, se former tout au long de leur carrière professionnelle est un atout incontournable. Et oui... l'expérience ne fait pas tout. La formation va compléter les professionnelles qu'elles sont.

En voici 12 bénéfices essentiels :

- 1 Découvrir** de nouvelles formes de pratiques professionnelles et acquérir des connaissances sur des thèmes jusque là inconnus.
- 2 Actualiser et consolider** leurs compétences professionnelles.
- 3 Se perfectionner** dans un domaine particulier qui fait écho ou qui répond à un questionnement spécifique de terrain.
- 4 S'adapter** au quotidien et aux diverses situations qui se présentent.
- 5 Avoir du recul** sur leur pratique.
- 6 Acquérir** une reconnaissance professionnelle dans un métier peu valorisé.
- 7 Echanger et trouver** une écoute bienveillante avec des collègues autour d'un thème commun, ce qui est essentiel dans ce métier qui s'exerce en majorité seule.
- 8 Se créer** un réseau et un soutien de professionnels.
- 9 Mettre en lumière** et valoriser leurs nouvelles compétences auprès des Parents Employeurs.
- 10 Recouvrer** un regain d'énergie et de motivation dans leur travail.
- 11 Gagner ou retrouver confiance en soi**
- 12 Prendre soin de soi.**

Dossier pédagogique

Se former... Comment ?

Toutes les assistantes maternelles agréées par le conseil départemental et sous contrat avec un Parent Employeur (quel que soit leur nombre d'heures) peuvent bénéficier de la formation continue : formations certifiantes et non certifiantes.[...]

Il existe aujourd'hui plus de **70 modules de formation non certifiants, 8 blocs de compétences certifiants et 1 titre accessible par la VAE**. Pour répondre à leurs besoins, les assistantes maternelles bénéficient donc de tout un champ des possibles, qui peut s'approcher au plus près de leur problématique quotidienne mais aussi de leur aspiration à découvrir ou approfondir une thématique. [...] Les démarches administratives et les modalités d'accès à la formation sont simples, tant pour l'employé que pour l'employeur. Les organismes de formation, à l'écoute, balisent et guident les assistantes maternelles dans le protocole d'inscription.

Voici les 6 étapes à suivre pour pouvoir bénéficier de la formation continue :

- 1** L'assistante maternelle fait le point sur les thèmes et les outils qu'elle aimerait approfondir, réactualiser, ou encore découvrir.
- 2** Elle choisit la formation qui répond à ses critères dans le catalogue IPERIA, ainsi que son dispositif (Plan de formation ou CPF).
- 3** Elle détermine l'organisme de formation qui convient à ses critères : formation, proximité ou non, dates de formation, modalités de transmission, etc. et les contacte.
- 4** Elle choisit le Parent Employeur facilitateur qui devient garant des démarches d'inscription. Ils remplissent le bulletin d'inscription transmis par l'organisme de formation.
- 5** L'organisme de formation lui confirme son inscription.
- 6** Elle réalise sa formation aux dates prévues.

À noter : depuis janvier 2021, l'indemnité de formation est maintenant directement versée à l'assistante maternelle.

Se former... Avec quel support ?

Les organismes de formation, force de proposition, s'adaptent constamment au public. Ces derniers temps, ils ont également dû s'adapter à la situation sanitaire et remanier leurs supports et leurs modes de transmission de contenus de formation. **La formation en présentiel** permet aux assistantes maternelles, avec l'accord de tous les Parents Employeurs, de se former sur leur temps de travail. Cependant, la majorité se fait hors temps d'accueil des enfants, souvent le samedi. Les points forts du présentiel sont bien-sûr les échanges verbaux facilités, l'émulation de groupe, le fait de pouvoir expérimenter et manipuler le matériel en réel, mais aussi les conversations en off sur les temps de pause qui créent des rencontres et du lien.

Dossier pédagogique

A l'inverse, la nécessité de se former sur plusieurs samedis et donc de réduire son temps de repos ou en famille peut être un inconvénient. Organiser son déplacement pour se rendre sur le lieu de la formation peut aussi être une charge supplémentaire. Une difficulté peut également émerger lorsqu'il faut trouver une remplaçante pour prendre en charge les enfants si l'assistante maternelle se forme sur son temps d'accueil habituel. [...]

La situation sanitaire a amené l'essor d'une autre façon de se former : **la e-formation**. Les technologies de l'information et de la communication ont permis le développement des dispositifs de formation via internet. Les assistantes maternelles peuvent désormais se former à distance à travers une plateforme numérique, via un ordinateur connecté à internet. La e-formation se décline en 3 offres : **Tout d'abord, en visio-conférence collective** avec des cours en temps réel et des échanges en direct avec la formatrice et le groupe de collègues. **Ensuite, on trouve également un dispositif de e-formation qui mixe des temps d'interactions en groupe lors de visio-conférence et une partie de contenus pédagogiques en ligne à consulter entre ces séances de direct.** **Enfin, il existe l'accès à une plateforme d'apprentissage en ligne disponible 24h/24, 7 j/7.** Dans ce cas, la totalité de la formation se fait via des documents et vidéos préenregistrées, visionnés de chez soi depuis un ordinateur. La formation est à réaliser dans un laps de temps donné. L'assistante maternelle bénéficie d'une assistance technique et pédagogique. La e-formation à partir de la plateforme a l'avantage certain d'offrir la possibilité de pouvoir se connecter où qu'elles soient, sans contrainte de lieu, ni de temps. Un autre point positif est d'avoir toutes les ressources en ligne et donc d'y naviguer selon ses besoins. Là où pour certaines cette autonomie leur permettra de gérer leur temps et d'adapter la formation à leur rythme de vie, d'autres y verront un inconvénient. Elles auront davantage un sentiment de solitude et du mal à s'organiser. Pour celles qui suivent la formation en visio (totale ou partielle), l'avantage est de continuer à privilégier le lien humain entre assistantes maternelles et entre la formatrice et les assistantes maternelles. Cela permet aussi la rencontre entre des professionnelles de toutes les régions de France, qui n'auraient pas eu le loisir de se rencontrer autrement. [...] L'inconvénient de la formation en visio-conférence totale peut être de devoir s'organiser pour être totalement disponible sur de larges et/ou nombreuses plages horaires comme lors d'une formation en présentiel, à la différence près que c'est derrière son écran. La multitude d'offres et de supports a aujourd'hui démocratisé l'offre de formation et permet son accès à toutes les assistantes maternelles, ce qui est essentiel dans leur pratique de professionnelles de la petite enfance.

Retrouvez cet article sur : <https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/fiches-metiers/assistante-maternelle/assistante-maternelle-agreee-comment-et-pourquoi-se-former>

Numéros utiles

RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL :

- Relais Petite Enfance : rpe.moulindepetits@fede14.admr.org ou 06.31.21.43.05
- Conseil Départemental du Calvados : <https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/trouver-une-assistante-maternel.html>
- CAF du Calvados : <https://monenfant.fr/trouver-un-mode-d-accueil>

QUESTION D'ORDRE JURIDIQUE OU ADMINISTRATIF :

- DDETS (Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités)
au 0 806 000 126 ou par mail ddets-renseignements@calvados.gouv.fr
- Service Espace Particulier Emploi au 09.72.72.72.76

RENSEIGNEMENTS SUR LA DECLARATION DE SALAIRE :

Si vous souhaitez des renseignements sur la déclaration de salaire, vous pouvez contacter l'URSSAF Service Pajemploi au 0 806 807 253 ou consulter leur site internet www.pajemploi.urssaf.fr

AGREMENT DES ASSISTANTS MATERNELS :

- Circonscription d'Action Sociale de Caen-Est située à Colombelles, au 02.31.35.15.61

INTERROGATIONS SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS AU DOMICILE DES ASSISTANTS MATERNELS (suivant votre commune de résidence) :

- PMI d'Argences au 02.31.23.03.13
- PMI de Giberville au 02.31.72.05.15

ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

- Maison de services au public Val ès dunes : 02.31.23 68.08 ou msap@valesdunes.fr